

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Tunisie a signé en juillet 1995 un accord instaurant une zone de libre-échange (ZLE) avec l'Union européenne (UE).

Elle a été ainsi le premier pays de Sud de la Méditerranée à s'engager sur une telle voie.

Que signifie cela, que peut apporter cet accord à la Tunisie, et que doit-elle faire pour en assurer le succès ? Autant de questions aux quelles je m'attacherai dans ce qui suit à apporter des éléments de réponse en focalisant mon intervention sur le maître-mot de la politique actuelle du gouvernement : la mise à niveau.

Quelle signification, quel contenu, quelle nécessité et quelles modalités de mise en œuvre.

Dans ce qui suit, je rappellerai d'abord le contexte général pour l'économie tunisienne de cette nouvelle forme de coopération avec l'UE, je procéderai ensuite à une revue synthétique des effets éventuels de cette ZLE sur l'économie nationale pour essayer enfin d'esquisser les mesures d'accompagnement de nature à consolider les conditions de réussite de la mise en place de la ZLE et notamment la composante relative à la mise à niveau globale.

La Tunisie est engagée depuis 1986-87 dans un programme de libéralisation et d'ajustement structurel tendant à établir les mécanismes du marché, la liberté du commerce intérieur et extérieur, à encourager l'initiative privée et à accélérer le désengagement de l'Etat des secteurs concurrentiels.

Cette politique de libéralisation et d'ouverture suivie depuis bientôt neuf ans a permis :

- **une relance de la croissance : + 4.2% l'an entre 1987 et 1995 malgré quatre années de sécheresse,**
- **une amélioration de la compétitivité : accroissement des exportations au rythme de 8.8% l'an pour atteindre en 1994 : 40 % du PIB,**
- **une situation financière saine : le déficit budgétaire est ramené à 2.7% du PIB en 1995 et le service de la dette à 18% des recettes d'exportation,**

○ et une amélioration du niveau et des conditions de vie : la classe moyenne représente aujourd'hui 60 % de la population et la pauvreté est ramenée à 6.7% de la population contre 11% en 1985.

L'orientation vers une intégration progressive dans l'économie mondiale est aujourd'hui considérée en Tunisie comme irréversible. Le choix de l'instauration d'une ZLE avec l'UE (premier partenaire économique et commercial) peut être considéré comme le moyen d'un ancrage plus grand dans l'économie mondiale.

L'instauration d'une ZLE avec l'UE s'inscrit donc dans la logique de l'approfondissement de l'ajustement structurel de l'économie tunisienne, elle doit être saisie comme une opportunité pour conforter et approfondir la voie infléchie depuis 1986-1987 et induire un effet substantiel de transmission de croissance.

L'ancrage dans un espace économique plus développé, la confrontation et les effets potentiels de synergie et d'émulation, devraient avoir à moyen terme un effet de traction vers le haut : reconversion compétitive et plus grande efficacité économique.

La ZLE est une nouvelle opportunité de croissance, devant contrecarrer la tendance à l'érosion des avantages préférentiels des accords de 1976 entre la Tunisie et la Communauté Économique Européenne et, contrebalancer les effets de détournement de l'UE au profit des pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) et d'autres pays méditerranéens concurrents (Turquie, Israël, Chypre, Malte).

Il faut toutefois rappeler que la négociation de cette ZLE avec l'UE n'était ni fortuite, ni facultative pour la Tunisie.

Elle était quasiment inéluctable si la Tunisie voulait continuer à bénéficier du libre accès de ses produits industriels au marché de la CEE.

Les accords quasi-unilatéraux de 1976 qui avaient régi jusque là les relations tuniso-européennes ne pouvaient plus perdurer ni sur le plan des accords internationaux souscrits depuis par la Tunisie, ni sur le plan économique et commercial, la Tunisie industrielle d'aujourd'hui n'étant plus ce qu'elle était en 1976.

Au niveau mondial, l'émergence d'un nouvel ordre commercial caractérisé par la création récente de l'Organisation Mondiale du Commerce ne permettrait plus à la Tunisie et à l'UE de conserver durablement en l'état leurs accords de coopération.

Les traitements préférentiels, les systèmes de contingentement, les mesures de sauvegarde et les différentes conditions d'accès aux marchés sont incompatibles avec l'orientation libre-échangiste du commerce international ; orientation partagée par les deux partenaires en présence, tous deux signataires des accords de Marrakech.

Je serais tenté de dire de manière sybilline que le libre échange n'a jamais fait le développement. Toutes les expériences historiques sont là pour le prouver. Il peut toutefois le favoriser s'il est accompagné de mesures adéquates. Qu'en sera-t-il en Tunisie ?

L'impact de la ZLE sur les grands agrégats macro-économiques pourrait être perçu de manière synthétique à travers trois séries de paramètres :

- les échanges commerciaux ;
- l'activité et les principaux agrégats macroéconomiques ;
- et enfin le Budget de l'État.

2.1 EFFETS SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les effets commerciaux positifs qui pourraient être attendus de la création d'une ZLE dans le domaine des produits manufacturés ne pourraient être qu'indirects. Ils devraient provenir de l'amélioration de la compétitivité associée à la baisse du prix des intrants importés de l'Union européenne et éventuellement aux ajustements vers une meilleure productivité générés par la déprotection de l'économie nationale.

Par contre, la disparition de la protection douanière à l'encontre des produits européens, induirait un renforcement de la part européenne dans les échanges extérieurs de la Tunisie. Ce renforcement est évalué à 2 points d'augmentation de la part de l'UE dans les importations et les exportations tunisiennes.

Sur la base des données de 1990, cet effet de détournement ferait passer la part de l'UE dans les échanges extérieurs de la Tunisie de 73 % à 75 %. L'essentiel (près de 90 %) du flux additionnel des échanges extérieurs dû au démantèlement tarifaire serait orienté vers l'UE.

2.2 LE DÉMANTÈLEMENT ET LA POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

L'évaluation précise des effets quantitatifs associés à la création d'une zone de libre échange ne peut être dissociée de la politique macroéconomique accompagnant la mise en œuvre du démantèlement douanier. Les impacts se révèlent en fait extrêmement contrastés selon l'hypothèse retenue et dépendront largement de la politique macro-économique d'accompagnement qui sera mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Globalement deux politiques macro-économiques sont possibles : celle passive répercutant la baisse des recettes fiscales sur le budget de l'Etat et donc sur le titre II du budget (Investissements) et celle active compensant le manque à gagner douanier par un élargissement de l'assiette fiscale et par un accroissement substantiel de l'investissement extérieur.

Une politique macro-économique passive se traduirait par une stagnation de l'activité économique, une incapacité du pays à faire face à la demande

additionnelle d'emplois, une baisse des recettes publiques et une dépréciation du dinar.

La réussite d'une politique macro-économique active dépendra essentiellement de la capacité du pays à drainer des investissements directs étrangers et à préparer le tissu industriel et économique à absorber ces investissements. Elle pourrait aboutir à une croissance importante, à une amélioration certaine du niveau de l'emploi et à une augmentation des recettes fiscales.

2.3 EFFETS SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT

L'effet du démantèlement tarifaire sur les recettes de l'Etat et sur son budget a été mesuré sous l'hypothèse que le démantèlement tarifaire se ferait en trois phases :

- la première phase ne concernerait que les importations n'ayant pas leur équivalent fabriqué localement ;
- l'échéancier de démantèlement est défini en fonction du seul critère de la compétitivité sectorielle.

La première phase du démantèlement aboutirait à un manque-à-gagner annuel en recettes douanières de l'ordre de 180 M DT.

Au terme de la période de mise en place de la ZLE; les pertes fiscales cumulées sur 12 ans au niveau du budget tunisien s'élèveraient à près de 3,3 milliards de dinars ; montant exprimé aux prix constants 1993 et ne tenant pas compte de l'augmentation en volume des importations.

En conclusion de cette première partie, l'avantage le plus direct attendu par l'économie tunisienne proviendra probablement d'un accès plus large et moins coûteux aux biens d'équipement et aux biens intermédiaires importés. Ceci est de nature à améliorer la productivité de l'industrie tunisienne.

A un niveau macro-économique, l'avantage décisif est attendu plus des réformes de restructuration et de modernisation que le pays devra engager en accompagnement du libre échange pour faire face au choc de la déprotection que du libre échange lui-même. C'est cela l'enjeu de la mise à niveau globale initiée au plus haut niveau de l'Etat.

Enfin à un niveau politique, la mise en place de la zone de libre échange confirmera définitivement les choix économiques, culturels et civilisationnels de la Tunisie moderne. Elle renforcera leur crédibilité et leur caractère irréversible aux yeux de la communauté économique internationale.

2.4 EFFETS SUR LE TISSU INDUSTRIEL

L'expérience libérale initiée dès le début des années soixante dix en Tunisie, permet de jeter les bases d'une économie fondée sur l'initiative privée.

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elle est alors confortée par une triple rente financière : pétrole, tourisme et revenus des travailleurs émigrés.

Cette aisance financière permet d'atteindre un taux de croissance moyen de 6.8 % l'an sur la période.

Le nombre d'emplois créés est le triple de celui réalisé pendant la décennie précédente et le revenu par tête d'habitant augmente de près de 50 % en termes réels.

Cela permet de jeter les bases d'un véritable tissu industriel tunisien, dynamique et créateur d'emplois.

Il est essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises à capitaux privés et dont les promoteurs étaient souvent d'anciens commerçants convertis à une forme simplifiée d'industrie manufacturière grâce essentiellement aux encouragements de l'Etat, à la protection du marché intérieur et à la disponibilité d'un crédit peu cher.

Toutefois, le schéma de développement de cette décennie est basé essentiellement sur la substitution aux importations et la protection du marché intérieur, ce qui ne permet ni une exploitation optimale des ressources disponibles, ni une amélioration de la productivité nationale.

Tous les produits industriels sont actuellement peu ou prou protégés.

Les effets de la déprotection seront toutefois très variables d'un produit à l'autre et selon l'importance relative de la production domestique concernée par la protection. Une première distinction agrégée permet d'apprécier les situations différentes des secteurs de biens d'équipement, de biens intermédiaires et de biens de consommation. Le Tableau ci-après récapitule les résultats par secteurs :

TABLEAU : STRUCTURE DES DROITS DE DOUANE ET DES PARTS DE PRODUCTION PAR GROUPE DE PRODUITS

	<i>Part dans la production domestique</i>	<i>Part des droits de douane</i>
Biens d'équipement	3,18%	18,15%
Biens intermédiaires	39,61%	46,31%
Biens de consommation	15,34%	10,14%
Total	58,13%	74,60%

Ce tableau fournit un premier chiffre-clé de l'abaissement tarifaire : 58 % du PIB industriel est directement concerné par le risque que peut représenter l'ouverture des frontières.

Les principales difficultés à attendre de l'abaissement tarifaire se situent dans les secteurs des biens intermédiaires et des biens de consommation. Dans le secteur

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

des biens d'équipement, la production domestique qui se trouverait menacée par l'ouverture douanière reste extrêmement modeste, sauf produit à identifier avec précision dans une perspective "d'industrie naissante", la protection dont jouit l'économie domestique ne paraît donc pas se justifier dans ce secteur. Un abaissement tarifaire ne serait donc pas frontalement préjudiciable à l'activité économique.

L'ABAISSEMENT TARIFAIRE DEVRAIT DIMINUER LE COÛT DE LA FORMATION DU CAPITAL FIXE EN TUNISIE D'UN MONTANT APPROXIMATIF DE 13 %. CET EFFET DEVRAIT JOUER DANS LE SENS DU RELÈVEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE.

Cette situation est fondamentalement différente pour le secteur des biens intermédiaires. Ce secteur bénéficie d'une protection importante (les droits de douane se situent entre 14 % et 43 %), justifiée par l'importance relative du secteur (près de 40 % du PIB industriel). Ce secteur subira donc le principal choc lors de l'abaissement tarifaire

Le secteur des biens de consommation fait apparaître, de son côté, un profil encore différent. La part des droits de douane provenant de ce secteur reste, modeste (10 %), mais jouit de tarifs relativement élevés (entre 15 % et 43 %). La part du PIB industriel concernée par ce secteur n'est pas négligeable (15 %), mais près de la moitié de cette part (7,3 %) se concentre dans le secteur des biens de consommation textile qui jouit d'un tarif extérieur de 42 %.

2.5 EFFETS SUR L'ACTIVITÉ

L'idée implicite de la libéralisation du commerce extérieur avec l'UE est que la Tunisie doit se préparer à abandonner un certain nombre d'activités protégées et qui ne correspondent pas à un avantage comparatif. Une partie des abandons d'activités peut donc être considérée comme la contrepartie désirée ou acceptée du choix de la création d'une zone de libre-échange. En revanche, il existe une part du PIB qui va se trouver menacée par l'ouverture des frontières douanières et qui correspond pourtant à la spécialisation de l'économie tunisienne.

Cette seconde partie est véritablement "critique" du point de vue économique. Dans ce qui suit nous appellerons "production non critique menacée" la première part ; et "production critique menacée" la seconde. Les principales activités critiques concernées sont : l'habillement/textile, la chimie, les produits non métalliques (ciment, céramique) et les engrais.

C'est essentiellement cette partie là de l'industrie qui est et qui doit être concernée prioritairement par le programme national de mise à niveau de l'industrie.

Présentant des potentialités de survie et de développement, elle se trouve, pour des raisons diverses, menacée par l'ouverture économique et elle a objectivement les moyens de dépasser une telle situation.

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Globalement 58 % du PIB industriel est menacé par l'ouverture douanière. Ce pourcentage se décompose en 27 % de production menacée non critique et de 31 % de production menacée critique.

C'est évidemment ce dernier chiffre qui pose le véritable défi de la création d'une zone de libre-échange avec l'UE. Le défi se concentre entièrement, du fait même du phasage du démantèlement retenu, au-delà des cinq premières années.

Mais la contrepartie de ce choix stratégique est que les pertes d'emplois acceptées (production non critique, menacée) se réaliseront en début de période (phase I et, à un moindre degré, phase II). C'est durant ces deux phases que les abandons de productions sont supposés s'opérer, soit au total près de 27 % du PIB industriel.

Les pertes d'emploi sont donc immédiates même si le défi industriel donne lieu à un report temporel. Le pari est donc que les croissances sectorielles des activités correspondant à la spécialisation de l'économie tunisienne permettront de compenser les pertes d'activité occasionnées par l'ouverture des frontières.

Quelques évaluations chiffrées donnent les ordres de grandeur permettant de juger la faisabilité du scénario.

Pour que l'effet de la création d'une zone de libre-échange avec l'UE présente un bilan positif pour l'économie tunisienne, il faut, dans le cas d'un démantèlement en 12 ans, un "transfert minimal" d'activité concernant chaque année en moyenne 5,2 % du PIB (2,6 % du PIB de croissance dans certains secteurs et 2,6 % de décroissance dans d'autres).

Il s'agit donc d'un redéploiement industriel stratégique de très grande ampleur.

La Tunisie est consciente de l'ampleur des défis qu'elle s'est volontairement assignés pour les décennies à venir.

Jamais dans son histoire indépendante, elle n'a connu une période aussi féconde que les douze derniers mois en matière de réflexion, de brassage d'idées et d'échanges d'expériences sur le schéma de développement qui devra être le sien sur les trente prochaines années.

La Commission Nationale pour le XXI^e siècle a réuni pendant près de trois mois, plus de deux mille femmes et hommes venus d'horizons divers, riches d'expériences plurielles, tous mus par une même volonté de contribuer au débat d'idées pour éclairer les voies de l'avenir et baliser les chemins du possible.

Elle a été relayée depuis par les diverses commissions de préparation du IX^e Plan et concrétisée par la note d'orientation pour la préparation du IX^e Plan examinée et entérinée par le Conseil Supérieur de la Planification.

Les priorités sont aujourd'hui connues. Elles s'articulent autour de trois axes majeurs :

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

○ **D'abord le renforcement de la cohésion et de la solidarité nationale.**

L'homme est la richesse première de la Tunisie et toute la difficulté des années à venir sera de faire que le développement n'ait pas pour unique finalité la croissance mais d'abord la promotion de l'homme.

Cela passera par la préservation de la famille, par un emploi pour chacun, par une meilleure répartition sociale et régionale des fruits de la croissance et par une gestion dynamique des îlots d'exclusion et de frustration, corollaire inéluctable de toute économie de marché.

○ Ensuite l'approfondissement du processus de réformes engagé depuis bientôt neuf ans avec le Plan d'Ajustement structurel avec notamment l'accélération du rythme des privatisations, l'amélioration de l'efficacité du secteur financier, la modernisation de l'administration et le recentrage du rôle de l'Etat, et l'adaptation du système éducatif et de formation à la fois aux besoins de l'économie mais également aux mutations internationales et aux exigences de la modernité et de l'ouverture.

○ Enfin la restructuration et la reconversion compétitive du tissu productif tunisien afin qu'il soutienne la concurrence internationale mais qu'il soit également prêt à assimiler les technologies et les investissements directs étrangers que la Tunisie appelle de tous ses vœux.

La Tunisie est clairement déterminée à tout mettre en œuvre pour faire réussir ce projet.

Elle n'a pas attendu que l'accord soit adopté par les parlements des quinze pays membres de l'Union Européenne pour en engager d'ores et déjà la première phase : la loi des finances portant gestion pour l'exercice 1996 élimine déjà les droits de douane sur une première liste de biens d'équipement.

Elle n'a pas attendu non plus que les entreprises tunisiennes rencontrent les premières difficultés générées par l'abaissement des protections tarifaires pour mettre en place un important programme de mise à niveau de son tissu industriel à même de lui permettre de se repositionner stratégiquement, d'exploiter les éventuels gisements de productivité et d'être en mesure d'affronter la concurrence européenne à terme sur son propre marché.

Trois conditions aujourd'hui sont identifiées et reconnues comme un préalable nécessaire à la réussite à la libéralisation des échanges extérieurs de la Tunisie, de son adhésion à un espace de libre échange avec l'Europe et de son ancrage définitif dans une économie mondiale de plus en plus ouverte, compétitive et où les seules règles du jeu sont la recherche permanente et soutenue de l'excellence et l'approfondissement continu des avantages compétitifs.

Ces trois conditions peuvent être résumées comme suit :

— la mise en place d'une politique macro-économique non récessive,

- **une reconversion compétitive de l'économie tunisienne (la mise à niveau),**
- **une augmentation significative de l'investissement direct étranger.**

Ces conditions ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Elles ne peuvent pas non plus être mises en œuvre de manière séparée ou échelonnée dans le temps.

Elles relèvent d'une même philosophie : l'acceptation franche et claire que les schémas de développement auto-centrés sont aujourd'hui révolus dans le monde et que la seule voie passante est celle d'une intégration réussie dans un espace économique plus vaste grâce à une production de qualité, commercialement compétitive et technologiquement à jour.

Les coûts de plus en plus prohibitifs de la recherche et du développement, l'émergence à l'échelle mondiale de multi-nationales définissant leur stratégie d'investissement, d'approvisionnement et de localisation de manière planétaire mais également la mondialisation des flux financiers font que plus aucun pays, au risque d'une marginalisation totale, ne peut plus se mettre à l'écart de la marche du monde : une marche forcée et sans répit.

C'est bien là tout l'enjeu de la mise à niveau.

La mise à niveau n'est pas une action limitée dans le temps. En aucun cas il ne s'agit de porter le niveau d'une entreprise publique ou privée ou d'une administration d'un niveau à un autre.

Il ne s'agit pas non plus de transformer à un instant donné les méthodes de travail d'une entreprise ou d'une administration. Il s'agit plutôt d'inculquer aux uns et aux autres une philosophie et une seconde nature : celle de la recherche sans cesse renouvelée de l'excellence et de la performance.

A l'échelle des nations on ne parle plus aujourd'hui d'avantages comparatifs mais d'avantages compétitifs.

La nuance est de taille : La théorie des avantages comparatifs prétendait que les nations avaient des avantages naturels : géographiques, climatiques, historiques ou culturels qui leur permettaient et imposaient une certaine spécialisation dans des conditions d'efficience acquise.

Aujourd'hui, plus rien n'est acquis de manière durable. Les avantages deviennent compétitifs : ils se cultivent, s'entretiennent, meurent, se transforment et se renouvellent.

Les rentes de situation font partie de l'histoire.

Aujourd'hui il faut faire sans cesse preuve de capacité à affronter l'adversité et à triompher de difficultés nouvelles.

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rythme de l'histoire s'accélère et à défaut d'une vigilance à toute épreuve, plus aucune nation, plus aucun opérateur économique ne sont assurés d'une survie sans heurts.

Il n'est pas envisageable de concevoir la mise à niveau de manière limitée à une entreprise ou même à un secteur. Si tel était le cas, les limites de l'action seraient très vite atteintes car les contraintes de l'environnement empêcheraient d'exploiter au mieux tous les gisements de productivité potentielle.

Rien ne sert pour une entreprise de disposer de la technologie la plus à jour, du personnel le mieux formé et de l'organisation la plus adaptée si l'environnement général (administration, banques, infrastructures, système éducatif et de formation professionnelle, systèmes de transport ...) ne lui permet pas d'avoir les financements les plus compétitifs, les pièces de rechange dont elle a besoin dans les délais les plus courts ou de se consacrer à sa tâche essentielle, celle de produire et de vendre si elle doit faire face à des tracasseries administratives de tous les jours.

Au delà de l'entreprise, la mise à niveau globale est une vision de l'ensemble de la société et de son devenir.

Elle doit concerner des composantes aussi diverses que :

- **le rôle de l'Etat et la modernisation de l'administration par son allègement et sa plus grande performance. L'administration ne doit plus être perçue ni encore moins se comporter comme elle a été formée à le faire du temps du protectorat et comme elle a continué à le faire du temps du socialisme dirigiste, comme un contrôleur disposant de tous les moyens de la contrainte légale, mettant le citoyen et l'opérateur économique dans une position de faiblesse et d'assujettissement.**

L'administration d'un état moderne doit se concevoir au service et à la disposition des citoyens et des opérateurs économiques. Elle fonctionne par prélèvement sur les impôts et taxes générés par l'activité économique et doit donc avoir comme premier souci d'en faire le meilleur usage au service de cette même activité économique. Ce meilleur usage n'est pas uniquement, loin s'en faut celui du respect des procédures de la comptabilité publique ou de la passation des marchés publics.

Ce meilleur usage doit avoir une dimension économique et non plus strictement comptable. Il doit être démontré à travers des évaluations rétrospectives des politiques publiques mises en oeuvre.

- **le système éducatif et de formation et la nécessaire amélioration de ses performances internes et de l'adéquation de sa production aux besoins de l'économie. C'est à l'école que nous formons le futur citoyen de demain. C'est donc là qu'il faut l'enraciner dans son environnement culturel et historique tout en lui inculquant les valeurs incontournables du travail, de la rigueur, de l'excellence, valeurs fondées sur le dialogue et la confrontation des idées;**

- les infrastructures publiques et de communication et leur capacité à répondre à la demande du tissu économique dans des conditions de compétitivité démontrée. Rien ne sert d'être à une heure de vol de Marseille/Nice ou Rome, à une heure et demi de Barcelone ou de Lyon et à deux heures des principales capitales européennes, si une opération de dédouanement doit prendre plusieurs jours.

Les distances géographiques ne sont plus aujourd'hui ni une contrainte, ni un avantage décisif. De plus en plus les techniques de communication moderne font la différence : le télétravail permet de sous-traiter les travaux de saisie informatique, les traitements comptables, y compris dans le domaine de l'édition du livre d'art à des dizaines de milliers de kilomètres de distance tout en disposant dans les heures qui suivent, les différentiels de salaire jouant alors à plein.

Les téléconférences évitent de se déplacer pour se rencontrer.

Le coût des communications téléphoniques internationales baisse à un rythme vertigineux. Une étude récente de la Banque Mondiale montre qu'il sont divisés par cinq tous les cinq ans.

Le téléphone portable depuis plusieurs années fait partie du quotidien de tous dans les pays d'Asie du Sud Est. Sa contribution à la croissance ne peut être minimisée, ni contestée par personne : le médecin de garde peut être joint à tout moment, le chef d'entreprise est en contact permanent avec ses collaborateurs. Les décalages horaires avec les centres névralgiques du monde perdent toute signification . Notre intégration dans la bataille planétaire nous impose sans délai de faire aussi bien.

- la culture avec l'approfondissement de l'identité nationale, résultat de trente siècles d'histoire et de multiples brassages civilisationnels mais également la nécessaire ouverture sur le monde et l'intégration des valeurs universelles de démocratie et de droits de l'homme. La production culturelle et artistique doit être encouragée à la fois par une commande publique importante et continue mais également par une adhésion franche à toutes les conventions de protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur et enfin par une revalorisation du statut de l'enseignant, du créateur, de l'artiste et leur plus grande reconnaissance sociale.
- la solidarité nationale comme ciment d'une société en devenir et comme moyen de lutte contre les îlots d'exclusion que tout système libéral génère inmanquablement,
- le rôle de l'information et des médias et leur capacité à s'imposer face à l'envahissement de notre quotidien par les images venues du ciel en assumant la modernité et en trouvant chez soi suffisamment de valeurs, de conviction et de capacités de production physique et intellectuelle

capable de nous faire gagner notre place dans le monde et de nous y imposer.

Rien de tout cela n'est abstrait et tous ces critères et d'autres encore moins objectifs comme le comportement civilisationnel du citoyen dans la rue ou la qualité du cadre de vie ou le nombre de salles de cinémas pour 10 000 habitants, ou encore le nombre de revues et de journaux internationaux distribués dans le pays interviennent quotidiennement, bien plus que les codes les plus élaborés d'incitation aux investissements dans les décisions de choix d'implantation des grandes multinationales à travers le monde.

En Tunisie, nous avons lancé depuis plusieurs mois d'immenses chantiers en la matière.

- 4 000 entreprises industrielles vont devoir subir le test d'un diagnostic stratégique en vue d'évaluer leur capacité à se repositionner pour un nouveau départ d'une course où les règles du jeu seront beaucoup plus sévères et où elles ne bénéficieront plus de la bienveillante complicité de l'arbitre.

Une course dans le cour des grands et non plus une course limitée à des doublures de quartier.

Deux écueils devront être évités à mon sens dans cette action de mise à niveau :

- Celui d'abord, résultant de toutes les études prospectives d'impact de l'implantation de la zone de libre échange sur l'économie tunisienne et démontrant clairement que près d'un tiers de tissu industriel a très peu de chance de survivre face à l'ouverture.

Il serait dangereux de refuser une telle réalité et de vouloir maintenir en vie de telles entreprises à n'importe quel prix et par des thérapeutiques factices.

Le coût économique et social, qui en résulterait risque d'être autrement plus lourd et plus difficile à supporter.

- Le deuxième est relatif aux modalités pratiques d'octroi de l'aide de l'Etat aux entreprises engageant un programme de mise à niveau : celles-ci sursoient à leurs investissements même ceux programmés longtemps à l'avance en espérant bénéficier de l'aide : elles engagent donc une étude avec la bénédiction de leur banque et de leur tuteur technico-administratif : API, centres techniques, INNORPI, elles soumettent un dossier au COPIL.

Tout cela prend nécessairement du temps, retarde l'investissement et donc la croissance et la création d'emplois.

Il y'a lieu d'être vigilants à ce niveau et de faire que l'approbation du COPIL puisse être un acte à posteriori permettant éventuellement le remboursement d'une quote-part de l'investissement.

A l'ère de la libéralisation, il faudrait tout faire pour éviter la réapparition de mécanismes administratifs d'approbation à priori dont

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

les effets pervers pourraient porter préjudice à l'efficacité recherchée. La responsabilité totale d'engager ou non la mise à niveau et d'en prendre le risque doit être du seul ressort de l'entreprise et de ses organes de décision.

- L'administration devra être elle-même soumise à une cure d'amaigrissement et de modernisation.

Les outils juridiques sont mis en place.

Le décret 96-49 du 16 janvier 1996 fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration, réalisation et suivi a été depuis suivi par une série d'arrêtés ministériels définissant dans le détail le contenu de ces plans et les modalités et échéanciers de leur mise en œuvre.

Dans un souci d'efficacité et de célérité, les programmes de mise à niveau de l'administration ont tous une forme standardisée : articulés autour de trois thèmes : informatisation, formation et recyclage et enfin organisation et manuels de procédures, ils sont assortis d'échéanciers précis de mise en œuvre.

Deux écueils devraient être évités à ce niveau, d'abord celui de réduire la mise à niveau à la modernisation des méthodes de travail ou à leur organisation, ensuite que certains croient et écrivent qu'en l'an 2000 l'administration aura été mise à niveau.

S'il est important d'introduire l'informatique dans l'administration, d'y former le personnel et de formaliser les procédures de fonctionnement, cela risque de ne rien changer au contenu des relations administration-citoyens ou entreprises.

Un tel contenu relève d'un message civilisationnel et politique alors que les méthodes de travail restent au mieux au niveau technique des choses.

De même la mise à niveau devrait être une hygiène de vie et à ce titre l'ambition et le réalisme voudraient qu'elle ne soit jamais atteinte et qu'il faudra sans cesse y revenir et la remettre en chantier.

- Le système bancaire, en sursis encore aujourd'hui, risque d'affronter d'ici peu (l'an 2 000) la concurrence européenne et internationale.

Des programmes de restructuration et de modernisation, l'introduction des ratios prudentiels, la reconstitution des fonds propres, la liquidation-assainissement des créances douteuses et l'intégration de nouvelles procédures de gestion, de contrôle et de suivi sont autant d'éléments d'une stratégie globale mise en œuvre sous la houlette des autorités monétaires.

- La refonte et la modernisation de notre arsenal juridique par une référence permanente au droit comparé international.

LA MISE À NIVEAU : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'économie se mondialise, le champ d'intervention des opérateurs économiques devient la planète entière et il est important que notre droit commercial suive et s'adapte.

Dans toute cette démarche la propriété du capital d'une entreprise n'a jamais été un élément discriminant : publiques ou privées, les entreprises devront passer par les mêmes démarches et affronter les mêmes difficultés.

C'est là l'une des voies d'enrichissement du scénario actuel.

D'autres, nombreuses devront suivre dans les plus brefs délais : celle d'élargir le bénéfice de la mise à niveau à notre industrie touristique menacée d'obsolescence et de vieillissement, à notre industrie des services menacée de nanisme mais également à d'autres champs jusque là restés à l'écart : la fiscalité, la couverture sociale, la santé, l'information ou l'exercice de la justice.

Pour les actions déjà entamées, le risque est de croire que la mise à niveau peut s'arrêter un jour. Processus initié aujourd'hui, il devra être remis à jour en permanence, actualisé et évalué. Le monde ne s'arrêtera pas, notre mise à niveau nécessairement non plus.